

Adresse de la société populaire de Bonneval (Eure-et-Loir) qui demande les restes des dépouilles des églises pour décorer le temple de la Raison, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bonneval (Eure-et-Loir) qui demande les restes des dépouilles des églises pour décorer le temple de la Raison, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 95-96;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26288_t1_0095_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et le renvoi de l'adresse à la commission des poudres et salpêtres sont décrétés (1).

22

Le citoyen D. Pierrat, chirurgien, détenu à la caserne de la Courtille, demande sa liberté et son retour au sein de sa famille (2).

Il expose qu'il a suivi avant la révolution un seigneur polonais en qualité de chirurgien dans le cours de ses voyages; il fut forcé de s'enrôler en Autriche, dans un bataillon d'hussards envoyé à Mons, il saisit la première occasion qu'il trouva pour rentrer en France. Alors il fut transporté à la caserne de la Courtille, et depuis ce tems il n'a pu encore obtenir sa liberté (3).

Sa pétition est renvoyée au Comité de sûreté générale et à la commission des émigrés (4).

23

La Société populaire de Puy-la-Montagne, ci-devant St-Puy, département du Gers, loue l'énergie de la Convention, l'invite à demeurer à son poste, lui donne connoissance de ses dons patriotiques, consistant en 240 chemises, 20 paires de bas, 40 liv. de charpie, et lui annonce l'envoi de 37 marcs 9 onces 6 gros d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Puy-la-Montagne, s.d.*] (6).

« Citoyens Législateurs,

A peine avons nous été instruits, que la statue de la liberté avait été foulée aux pieds par des scélérats dans la commune de Paris, que les droits de l'homme avaient été violés et que la représentation nationale y avait été menacée que nous avons frémi d'horreur. Nous avons voté à l'instant la punition des traîtres qui voulaient sous le masque du plus pur civisme comprimer l'élan révolutionnaire et commettre des crimes atroces. Mais bientôt grâce à votre génie tutélaire nous avons appris que la tête des coupables était tombée sous le fer vengeur.

Recevez, augustes Législateurs, nos témoignages de satisfaction sur l'énergie que vous avez employée dans la découverte de cette vaste conspiration, et sur la promptitude qui a accompagné la récompense de leurs projets infâmes. Les mesures sages et sévères que vous avez employées sont dignes de vos vertus et de celles du peuple qui vous a confié l'exercice de sa souveraineté. Malheur au modérantisme et à la vertu condescendant dans les sentiments qui l'animent. Le crime

veille sans cesse et se montre sous toutes les faces; poursuivez le dans toutes ses ramifications, continuez à faire punir les traîtres et à diriger l'énergie nationale contre ces ennemis intérieurs et extérieurs de la République; vous acquerrez de nouveaux droits à notre estime, et l'histoire vous assurera une gloire éternelle en vous plaçant au rang des bienfaiteurs de l'univers.

Nous joignons, augustes Législateurs, à nos sentiments de félicitation des dons civiques qui consistent dans 140 chemises, 20 paires de bas et 40 livres de charpie.

Nous avons adressé 23 marcs 4 onces 4 gros d'argenterie, provenant de nos ci-devants églises, à l'administration du district. Nous venons de lui envoyer les restes impurs de ce qui entretenait le fanatisme; ils consistent en 14 marcs 2 onces 5 gros d'argenterie, ce qui forme un total de 37 marcs 6 gros 9 onces d'argent.

Notre ci-devant église est convertie en atelier de salpêtre, 9 de nos cloches sont parties pour la fonderie de canons; nous y avons aussi envoyé 150 livres de cuivre et 40 livres de plomb, ensemble 5 quintaux de fer. Puissent ces matériaux convertis en foudre nationale détruire les tyrans de l'univers et contribuer à consolider la République une et indivisible ».

VIGNOLLE (*présid.*), MORLAN (*secrét.*), DAUBAY (*secrét.*).

24

La Société populaire de Bonneval, département d'Eure-et-Loir, demande les restes des dépouilles des ci-devant églises pour décorer le temple de la Raison, dans lequel doivent se développer les goûts des mœurs et des vertus républicaines, et être proclamées les actions des défenseurs de la liberté; elle invite la Convention à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Bonneval, 30 germ. II*] (2).

« Législateurs,

Les républicains composant la Société populaire de Bonneval, ces hommes dont les enfants et les frères versent depuis près de deux ans leur sang sur les frontières du Nord et du Rhin, s'adressent à vous parce qu'ils sont moins riches que patriotes. Oui, nous sommes pauvres et après avoir donné depuis le commencement de la révolution toutes les preuves possibles d'un patriotisme toujours croissant, après avoir épuisé nos facultés au premier signal des besoins de la patrie, nous manquons de moyens aujourd'hui pour donner à notre ci-devant église la forme et la décoration simple qui convient au temple de la Raison. Dès longtemps, nous avons abjuré un culte surchargé d'erreurs et de superstitions. Dès longtemps, l'idole du fanatisme a disparu, les ornements et effets précieux dont se composait sa pompe sont depuis longtemps, allés grossir le trésor national. Ce qui nous reste de ce luxe sacerdotal, ce sont quelques ornements de la cy-

(1) P.V., XXXVII, 31. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t).

(2) P.V., XXXVII, 31.

(3) J. Sablier. n° 1303.

(4) P.V., XXXVII, 31. Minute de décret (C 301, pl. 1070, p. 23) de la main de JACOB. Décret n° 9043.

(5) P.V., XXXVII, 31. Bⁱⁿ, 18 flor. et 18 flor. (suppl^t).

(6) C 302, pl. 1082, p. 28.

(1) P.V., XXXVII, 31. Bⁱⁿ, 18 flor.

(2) C 303, pl. 1110, p. 13.

devant paroisse. Nous vous les demandons, Législateurs, non comme notre propriété mais comme une faveur, comme un bienfait de la patrie. Qu'il nous soit permis de les vendre et de les transformer ainsi en ornements dignes du culte que nous avons embrassé, dignes du temple de la Raison. Vous avez mis solennellement à l'ordre du jour la vertu, la justice, les mœurs et la probité. Hé bien ! Législateurs, c'est dans ce temple que nous viendrons dissiper le reste des ténèbres et des préjugés; c'est dans ce temple que par des discours remplis des principes d'une morale fraternelle et surtout républicaine, nous échaufferons, nous ferons naître le goût des mœurs et de la vertu. C'est là que nous proclamerons les actions magnanimes des héros qui ont environné et défendu le berceau de la liberté. C'est là que l'expression énergique de quelques emblèmes républicaines attaquera l'indifférence et l'égoïsme et forcera des cœurs, esclaves encore des vices qui survivent à la chute du despotisme, à chérir enfin toutes les vertus, à bénir le règne de l'égalité, à détecter, vaincre et abatre la tyrannie et l'esclavage que la Convention combat avec un si sublime dévouement. Nous avons invité et nous vous pressons encore de rester à votre poste; poursuivez toujours avec la même ardeur, les vices, les scélérats, les intrigants et tous les ennemis du bonheur du peuple; alors la vertu remontera sur son trône et la probité deviendra l'arbitre de la destinée des républicains français ».

LEVEAU, GUÉRINEAU, CHENEAU.

25

La citoyenne femme Carteaux demande à porter des secours et à donner ses soins à son mari (1), général, détenu depuis 5 mois (2).

Sa pétition est renvoyée au Comité de sûreté générale.

26

La Société populaire de Clermont-l'Hérault invite la Convention à ne déposer la foudre vengeresse que lorsque tous les ennemis du peuple seront exterminés; elle donne l'état de ses dons patriotiques; ils consistent en 20,000 liv. payées en haute-paye aux volontaires qu'elle a dans divers bataillons, en 30,500 liv. pour la levée de 61 hommes, en 47 gourdes, 30 pantalons, 378 chemises, 278 paires de souliers, beaucoup de linge, de charpie et autres effets; en 4,700 livres pour la construction d'un vaisseau, 175 marcs 2 onces 1 gros d'argenterie, 278 livres de cuivre, 3,941 livres de fer et 11 cloches, pesant ensemble 5,269 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVII, 32.

(2) *J. Matin*, n° 685; *J. Lois*, n° 586.

(3) P.V., XXXVII, 32. Bⁱⁿ, 18 flor. et 18 flor. (suppl^t); *J. Sablier*, n° 1303.

[*Clermont-l'Hérault*, ... germ. II] (1).

« Représentans,

A la nouvelle de cette infernale conspiration qui a mis vos jours et le salut de la patrie dans le plus grand danger, nos cœurs ont frissonné d'horreur, la Société a crié tout d'une voix; vengeance, vengeance! mort aux traîtres, mort à ces êtres vils et corrompus qui se promettaient de nager dans le sang des patriotes! Grâce vous soient rendues, illustres montagnards, intrépides défenseurs des droits du peuple; placés à la cime d'un rocher inébranlable vous verrez toujours se briser à vos pieds l'onde mugissante d'une mer orageuse. Tranquilles au sein de l'orage, ne quittez jamais la foudre vengeresse et réduisez en poussière ces traîtres vendus aux tyrans qui oseraient lever leur tête impie; que peuvent contre vous leurs complots, leur ligue? Vous êtes investis de notre confiance, vous êtes entourés du peuple français, d'un peuple républicain prêt à verser son sang pour la conservation de vos jours; continuez de surveiller la trahison et de préparer notre bonheur, le moment n'est pas éloigné où jouissant dans la paix de votre conscience du bien que vous nous avez fait, vous en trouverez la douce récompense dans les bénédictions du peuple.

La Société jalouse de vous convaincre de la droiture et de la vérité de ses hommages a cru devoir annexer à cette adresse la liste des dons que notre commune a faits à la patrie à différentes époques; c'est un faible tribut que nos cœurs offrent à la République; il a été établi une fabrique de salpêtre, elle est en activité et les succès répondent à nos espérances ».

BOISSIER (*présid.*), AUDIBERT (*vice-présid.*),
JORDAN (*secrét.*), Jacques JEAN (*secrét.*),
DUPUY, VERNY, RONZIER.

[*Etat des dons*].

La commune a fait une haute paye aux volontaires qu'elle avait aux divers bataillons, qui se monte à 20 000 l.

Pour la levée de 61 hommes en conséquence du décret du 24 février 1793 qui fait appel aux 300 000 hommes, à 500 l. chacun, cy... 30 500 l.

Le commerce fournit aux volontaires de la levée en masse... 47 gourdes, 30 pantalons: drap.

Le 7 nivôse an II, la commune a envoyé en offrande à l'armée des Pyrénées orientales 127 chemises.

Il a été fourni à l'hôpital militaire de Clermont... 251 chemises.

Beaucoup de linge, de charpie et autres effets.

Un arrêté des représentans du peuple du 14 ventôse 2^e de la République, ayant demandé des souliers, la commune fit l'offrande de 278 paires.

Une balle charpie pesant 180 l.

Une levée pour la construction d'un vaisseau portant le nom du département de l'Hérault a produit jusqu'à ce jour 4 700 l.

Il a été envoyé en diverses fois au département et au district 175 marcs 2 onces 1 gros d'argenterie de différentes églises; 278 l. provenant des dites églises; 3 941 l. fer idem; 11 cloches pesant ensemble 5 269 l.

(1) C 302, pl. 1083, p. 23 à 25.